



SECTION ESCALADE

(enfants nés à partir de 2012)

Saison 2018/2019

◆◆ FICHE D'INSCRIPTION ◆◆

à retourner au Club des Sports avant le 30 septembre 2018

accompagnée du règlement correspondant, d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'escalade (si 1^{ère} adhésion) ou du questionnaire de santé (renouvellement de licence) et du bulletin n°1 de la notice d'information

NOM _____

Prénom _____

Date de naissance _____ / _____ / _____

Adresse _____

Téléphone Domicile _____

Portable Mère _____ Professionnel Mère _____

Portable Père _____ Professionnel Père _____

Portable Jeune _____

E-mail * _____

(* obligatoire pour l'envoi de l'attestation de licence FFME)

NIVEAU** DEBUTANT DEBROUILLE EXPERT PRO-EXPERT

(** L'appellation « débrouillé » est réservée aux jeunes qui ont effectué au minimum 1 année d'escalade au sein du Club, l'appellation « expert » correspond aux jeunes qui sont autonomes (ayant un minimum de 2 années de pratique d'escalade au sein du Club), et l'appellation « pro-expert » correspond aux jeunes ayant au minimum 3 années de pratique d'escalade au sein du Club.



COTISATION = DROIT D'ENTREE + LICENCE FFME

Droit d'entrée		Licence FFME Jeune (-18 ans)	TOTAL
1 ^{er} enfant	62 €	+ 55 € *	
2 ^{ème} enfant	58 €		
3 ^{ème} enfant	54 €		

*Réduction de 30€ sur la licence pour les titulaires de la Carte Pass' Région. Copie obligatoire de la carte à l'inscription.

Règlement Espèces Chèque (à l'ordre de C. S. Tignes)



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ (mère, père) autorise mon enfant _____ à participer aux activités proposées dans le cadre de la Section Escalade de l'Association CLUB DES SPORTS DE TIGNES.

Je reconnais avoir été informé que l'adhésion au Club Section Escalade s'accompagne de la prise de licence FFME et entraîne l'acceptation du règlement intérieur de la FFME.

J'autorise le Club pour la saison 2018/19 à utiliser des photos de mon enfant prises lors des séances d'escalade dans le cadre de la Vie du Club (Facebook, Dauphiné Libéré, site internet, écran Maison de Tignes....)

Oui Non (barrer la mention inutile)

Fait à _____, le _____

Signature :

Bulletin n° 1 : Accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance FFME 2019

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____
Né(e) le : _____
Adresse : _____
Nationalité : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____
N° de licence 2018-2019 : _____ Club : _____
déclare :

- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019, et en conséquence :
- accepter la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €)
 - souscrire une des garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) :
 Base (8 €) Base + (11 €) Base ++ (18 €)

et dans ce cas uniquement :

- souscrire des garanties optionnelles complémentaires :
 Option ski de piste (5 €) Option VTT (30 €) Option slackline et highline (5 €) Option trail (10 €)
 - souscrire une des garanties optionnelles Indemnités Journalières :
 IJ1 (18 €) IJ2 (30 €) IJ3 (35 €)
- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019, et en conséquence refuser les garanties de personnes « atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement » et n'accepter que la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €).

Fait à : _____ le _____

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)

Bulletin de souscription du contrat Garantie des Accidents de la Vie FFME 2019

Souscripteur :

Mme/Mlle/M (Nom, Prénom en lettres capitales) : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

Déclare choisir le contrat Garantie des Accidents de la Vie :

- pour une personne seule
Nom, prénom : _____
Date de naissance :
(réservé au célibataire majeur sans enfant)
- pour la famille : Nombre d'adultes : _____
Adulte 1 : Nom, prénom _____
Date de naissance :
Adulte 2 : Nom, prénom _____
Date de naissance :
Nombre d'enfants : _____

Déclare souscrire : Formule 1 (indemnisation à partir de 25 % d'incapacité permanente)
 Formule 2 (indemnisation à partir de 5 % d'incapacité permanente)

Tarifs annuels TTC	Personne seule		Famille	
	Sans sports dangereux*	Avec sports dangereux*	Sans sports dangereux*	Avec sports dangereux*
Formule 1	98,61 €	145,86 €	183,60 €	272,50 €
Formule 2	128,35 €	188,36 €	245,65 €	366,85 €

Fait à : _____ le _____

Signature du souscripteur

* Sont considérés comme sports dangereux : les sports sous-marins, les sports aériens, y compris l'ULM, le parapente et le deltaplane, les sports mécaniques lors de leurs compétitions et essais, ainsi que tous les sports en qualité d'amateur par des sportifs inscrits sur les listes ministérielle de haut niveau.

